



COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA SCC 06 Novembre 2020

Les récentes décisions du gouvernement, inévitables, nous privent du plaisir de nous retrouver avec nos chiens et nous contraignent à nous résigner pour cette fin d'année. C'est bel et bien une année blanche pour notre filière et je partage votre frustration liée aux nombreuses annulations auxquelles, les uns et les autres nous avons dû faire face. Mais il est de notre responsabilité collective de lutter contre ce virus afin que nous puissions retrouver dès que possible le chemin de nos activités.

Les annulations ont été nombreuses, nos différents championnats et nationales d'élevage n'ont pas été épargnés, auxquels il convient d'ajouter la finale du CGA 2019, le CGA 2020 dans le cadre du SIA 2021 lui-même annulé, le Trophée CED 2020 ainsi que de nombreuses épreuves d'utilisation.

Pourtant, et malgré toutes ces difficultés, la qualification de vos reproducteurs reste une priorité, et nous devons nous projeter vers l'avenir.

Décisions :

- 1- Le délai habituel de 2 ans pour l'homologation des titres de champion est porté à 3 ans.
- 2- Afin de compenser le déficit d'homologations pour le titre de Champion de France de CS lié à l'annulation du Championnat 2020, un double championnat sera organisé en 2021 sur le même week-end (2 CACS de championnat distribués)
- 3- Pour anticiper les éventuelles difficultés d'organisation indoor et afin de minimiser les risques d'annulation, le Championnat de France 2021 sera organisé en extérieur, les 5 et 6 Juin, dans le très beau cadre du Château de Brognon (Dijon).

Je réaffirme que les mesures exceptionnelles concernant les confirmations sont ponctuelles et ont été mises en place, dans un contexte d'annulation des séances de confirmation habituellement organisées par nos structures affiliées. En toute logique, ces possibilités sont destinées à rendre service aux éleveurs qui ont un besoin urgent de confirmation d'un reproducteur et donc destinées à maintenir notre activité d'élevage. J'en appelle au bon sens collectif pour remettre à plus tard les confirmations qui peuvent l'être sans conséquence.

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE





CENTRALE
CANINE

Enfin, vous êtes nombreux à solliciter les services de la Centrale pour obtenir des précisions quant à l'application du protocole de confinement.

Même s'il est conseillé de les réduire au maximum, les déplacements professionnels sont autorisés afin de maintenir l'activité de la filière. Veillez à vous munir de l'attestation de déplacement professionnel et des informations complémentaires justifiant votre déplacement.

Si vous êtes dans l'attente d'un chiot, votre éleveur pourra peut-être vous proposer une solution de livraison qui est la solution à privilégier. Si vous vous déplacez pour récupérer votre chiot préalablement réservé, vous devez pouvoir justifier de cette réservation, du rendez-vous avec l'éleveur et vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire (cas 2 – retrait de commande).

Prenez soin de vous et de vos proches en respectant les gestes barrières qui restent les meilleures mesures pour ralentir la propagation du virus.

Gérard THONNAT
Président de la SCC

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

